

Compte rendu de séance

Séance du 15 novembre 2023

L' an 2023 et le 15 novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle communale de La Lande-Chasles, sous la présidence de ROUXEL Jean-Christophe, Maire.

Présents : Mr ROUXEL Jean-Christophe, Maire, Mr BERSON Christophe, Mr CANTIN Jeannick, Mr LECLERC Sylvain, Mr MIGNOT Raymond, Mlle PERROCHON Morgane, Mme POIRRIER Angélique et Mr SAMSON Thierry.

Excusé(s) : Mr DESCHAMPS Jean-Luc

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 09
- Présents : 08

Date de la convocation : 09/11/2023

Date d'affichage : 09/11/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Saumur

le :

et publication ou notification

du

A été nommé(e) secrétaire : Mme AUBERGEON Sylvaine

SOMMAIRE

L'ordre du jour est le suivant :

- Délibération sur le R.L.P.I. (Règlement Local de Publicité Intercommunal)
- Délibération budget annexe : amortissement panneaux photovoltaïques
- Plan communal de sauvegarde PCS
- Devis local sanitaire extérieur salle communale
- Devis buffet vœux du maire du 05 janvier 2024
- Protocole ménage salle communale
- Projet voie douce entre le bourg – l'Aireau - la Mottaie - les Donnelières
- Projet visite Sénat février 2024
- Plan hivernal : liste des personnes fragiles et isolées
- Date et mise en place des guirlandes de Noël
- Questions diverses

L'ensemble du conseil municipal remercie tous ceux qui ont participé au challenge du blason de La Lande-Chasles dans le monde entier. 2 900 photos reçues et seulement 7 pays ne sont pas encore validés. Le souhait est de finaliser ce défi avant fin 2023 et de fêter ce résultat en début d'année 2024 lors de la soirée des vœux.

1 – R.L.P.I. (Règlement Local de Publicité Intercommunal)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le conseil communautaire de la CA Saumur Val de Loire a prescrit le 17 décembre 2020 l'élaboration de son Règlement Local de Publicité intercommunal avec les objectifs suivants :

- Préserver l'attractivité du territoire et sa dynamique commerciale tout en luttant contre la pollution visuelle
- Renforcer son identité et harmoniser la réglementation locale
- Adapter la réglementation nationale aux caractéristiques du territoire et la renforcer.

Vu le débat en conseil communautaire du 06/07/2023 sur les orientations et objectifs du RLPI, il est également proposé au conseil municipal de débattre des orientations et objectifs du RLPI SVL

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal.

2 – Délibération budget annexe : amortissement panneaux photovoltaïques

Monsieur le Maire signale au conseil municipal que les panneaux photovoltaïques doivent être amortis et propose une durée de 20 années.

Après concertation, le conseil valide et autorise Monsieur le Maire à comptabiliser les opérations pour l'ouverture de crédit nécessaires à l'amortissement sur 20 ans.

3 – Plan communal de sauvegarde PCS

Monsieur le Maire présente le Plan communal de sauvegarde, et propose de le valider au prochain conseil.

4 – Devis éclairage LED salle communale

L'ensemble des membres du conseil municipal valide le devis de l'entreprise **JM'L Aménagement** pour changement dalles LED de la salle principale pour un montant de **624 euros HT**.

Les travaux seront effectués fin décembre 2023.

5 – Travaux toit de mairie

Monsieur le Maire présente deux devis pour les travaux concernant le toit de la mairie :

Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise P. CHEVALLIER : suppression de la lucarne arrière au-dessus du logement communal. La partie concernée sera fermée et isolée : gain de chaleur pour le locataire ainsi que la pose de poteries en terre cuite rouge au dessus des deux cheminées.

Montant total : **495 euros HT**

6 – Départ locataire – logement communal

Monsieur le Maire informe les membres du conseil du départ du locataire « les Eclairgies » au 31 décembre prochain pour raisons professionnelles ; et propose la candidature d'une jeune famille à compter du 1er janvier 2024. Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable et valide le loyer mensuel à **500 euros**.

7 – Vœux du maire :

Le conseil municipal valide le devis « **Les Bouchées doubles** » pour la soirée des vœux du Maire du vendredi 5 janvier 2024 à partir de 19h30 pour un montant total de **1 480 euros**.

Les habitants, élus, entreprises, bénévoles du comité des fêtes sont conviés à partager ce moment.

Les nouveaux habitants seront présentés. Une rétrospective 2023 sera faite et les projets 2024 seront abordés. Une exposition de 50 photos, extraites du challenge mondial du blason communal, sera mise à place et restera le week-end en accès libre au public.

8 – Protocole ménage salle communale :

Le conseil municipal valide le tableau de consignes de nettoyage pour la salle communale (rappel aux locataires des tâches ménagères à effectuer avant l'état des lieux sortant).

Une demande est faite soit pour l'achat de vaisselle complémentaire (assiettes, verres et couverts) et pichets, où bien remplacement total de la vaisselle ; ainsi que l'étude d'un meuble complémentaire de rangement (projet 2024).

Monsieur le Maire a également fait une demande pour l'entretien occasionnel par une entreprise extérieure sur la période d'avril à octobre, et de manière ponctuelle au vu de l'état de la salle.

9 – Plan hivernal : liste des personnes fragiles et isolées

La liste des personnes isolées et fragiles a été mise à jour et reste disponible en mairie.

10 – Date et mise en place des guirlandes de Noël

Les décorations de Noël dans les rues seront mises en place le dimanche 3 décembre 2023, le rendez vous est fixé devant la mairie à partir de 9 heures pour ceux qui souhaitent aider. La décoration du sapin sur l'aire de pique-nique est prévue le même jour à 11h.

Les enfants et parents sont invités à y participer. Un verre de l'amitié clôturera la matinée pour les personnes présentes.

11 – Questions diverses :

Visite au Sénat 2024 : réservée en priorité aux habitants de La Lande-Chasles pendant les vacances de février 2024 (entre le 19 février et le 2 mars), 40 personnes maximum. Le voyage en car sera assuré par Monsieur le Maire. Il est prévu de déjeuner au Sénat. Le coût total (transport et restauration) ainsi que la date arrêtée seront connus pour le prochain conseil municipal du 13 décembre 2023. Il est possible de se préinscrire en mairie.

Colis de Noël : 29 colis de Noël seront distribués le dimanche 17 décembre 2023 à partir de 9h auprès des habitants âgés de 65 ans et plus.

Bulletin municipal : il sera distribué le samedi 23 décembre 2023 dans les boîtes aux lettres par Monsieur le Maire. Ce qui permettra à cette occasion de discuter avec lui et d'exposer d'éventuelles interrogations ou remarques. Une invitation sera donnée également pour la soirée des vœux du 5 janvier 2024.

Projet Chaussée "voie douce" : Après la présentation du "Chaussidou" par Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de limiter ce projet entre le carrefour de la D62 (proche mairie) et le carrefour du lieu-dit « L'Aireau », correspondant au circuit actuel de randonnée. Une étude et avis du technicien départemental seront demandés et proposés au prochain conseil municipal.

Nouveaux nés : Suite à la naissance début novembre 2023 sur la commune, et des deux annoncées en 2024, le conseil municipal décide de passer de 50 euros à 100 euros la prime de naissance offerte aux parents, et décide au vu du contexte actuel de faire bénéficier cette prime sous forme de bon d'achat dans une grande surface locale.

Label village fleuri 2024 : La commune de La Lande-Chasles sera candidate pour le label village fleuri 2024. Un Grand MERCI à tous les habitants qui font et feront l'effort d'agrémenter visuellement les abords de leur maison. Une première visite de présélection par la commission technique est prévue en avril 2024 suivie de la visite du jury de présélection en mai 2024. et fin juin, début juillet, visite de sélection du jury départemental si la commune est validée.

Réception 4G : L'opérateur « Orange » confirme le bon fonctionnement de l'antenne 4G Orange sur la commune de La Lande-Chasles. ATTENTION, réservé uniquement (pour l'instant) aux abonnés Orange. Il est nécessaire également d'avoir un smartphone qui réceptionne la 4G. Dans tous les cas, si problème, veuillez contacter votre opérateur Orange et non la mairie.

L'opérateur « Orange » informe les habitants de La Lande-Chasles qu'à compter du 1er janvier 2030 il n'y aura plus de ligne cuivre. L'opérateur a 6 ans pour mener cette opération sur l'ensemble du territoire national. La commune de La Lande-Chasles devrait être concernée à partir de 2027. « Orange » informera les habitants plusieurs mois à l'avance. Il est conseillé de passer à la fibre actuellement. Les coûts sont gratuits ou peu onéreux suivant les opérateurs. Si la décision du raccordement est prise au moment de la suppression du réseau cuivre, les coûts sont annoncés plus importants.

Convention : une convention sera signée entre le propriétaire du château et la commune, au sujet de la parcelle cadastrée 284, propriété communale se trouvant derrière l'église et descendante au sud. La clôture au nord sera maintenue pour éviter toutes intrusions . En contrepartie le propriétaire du château s'engage à entretenir la parcelle.

Déplacement poteau : Suite à la demande officielle à l'opérateur « Orange », le poteau téléphonique installé à gauche de l'entrée du château sera déplacé à droite, et le fil sera ainsi enterré devant l'entrée ; les travaux se feront avant fin avril 2024.

Challenge : La commune de La Lande-Chasles participera au 2e challenge de boule de fort Anne-Laure BLIN en 2024. Une réunion à Beaufort-En-Anjou est prévue le 27 novembre 2023.

Visite : Le Sénateur Monsieur Gregory BLANC fera une visite jeudi 28 décembre prochain à partir de 10 h sur la commune de LA LANDE-CHASLES (dont la grand-mère maternelle est native).

Circuit équestre VTT : Monsieur le maire présente le projet de circuit équestre VTT Nord Saumurois passant par La Lande-Chasles. Quelques détails sont à finaliser. L'ensemble des frais de balisage sera pris en charge par l'Agglo Saumur Val de Loire.

SAINTE GENEVIEVE : la cérémonie aura lieu le 08 décembre 2023 à partir de 10h à l'église de Fontevrault.

Tri à la source des biodéchets : Une remarque est apportée par un conseiller qu'à compter du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti gaspillage de 2020, le tri des bio déchets sera généralisé et concernera tous les professionnels et les particuliers.

Séance levée à : 22h

Prochain conseil municipal, le mercredi 13 décembre 2023 à la salle communale, à 20h.

En mairie, le 16 novembre 2023

Le Maire

Jean-Christophe ROUXEL